

Réf.: ST.21-0626

Luxembourg, le 23 septembre 2021

A l'attention des agents déclarants

***Concerne: Collecte de données granulaires sur le crédit et le risque de crédit
(AnaCredit) – mise à jour de la liste des agents déclarants, des schémas
SDMX et règles de validation***

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) vient de mettre à jour la partie AnaCredit de son site internet.

La liste des agents déclarants, les règles de validation (v1.6), les schémas SDMX (v1.0.6) et les spécificités techniques ont été actualisés.

La version 1.0.6 des schémas SDMX sera d'application et obligatoire à partir de la date du 25 janvier 2022. Dès lors, à partir du 25 janvier 2022, toutes les soumissions et resoumissions devront être rapportées selon la version 1.0.6. Les resoumissions devront toujours être transmises selon la dernière version des schémas SDMX en vigueur, et non pas la version des schémas SDMX qui étaient valides à la date de référence de la resoumission. Nous vous invitons donc à renvoyer vos éventuelles resoumissions dès que possible afin d'éviter de devoir appliquer les modifications introduites par les schémas 1.0.6 à vos anciennes données.

La mise à jour des règles de validation à la version 1.6 serait fait également au 25 janvier 2022. L'applicabilité des règles de validation v1.6 est reprise par règle de validation dans le fichier lui-même.

Pour tous renseignements complémentaires sur la collecte AnaCredit, nous vous prions de vous adresser directement à la section Banques (email: reporting.anacredit@bcl.lu).

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Germain Stammet

Chef du département Statistiques
adjoint

Roland Nockels

Chef du département Statistiques